



Procès-Verbal Séance du 27 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept janvier, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LEMETAIS, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Pierre LEMETAIS, David LAURENT, Jean-Yves ROBERT, Thierry ROBERT, Valérie HEROUARD, Karine BRUBAN, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Monsieur Sylvain LEMESLE, Madame Karima JOSSELIN, Monsieur Nicolas MICHEL.

Absents: Madame Vanessa GRENET, Monsieur Jean-Marie PECOT

Secrétaire de séance : Monsieur David LAURENT

Procès Verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE – BOURG EST

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété de Personnes Publiques, et notamment l'article L1111-1 relatif aux acquisitions amiables,

Vu le Décret n°2015-235 du 27 février 2015,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie NOR:INTE1522200A,

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-2610 du 26 octobre 2017 approuvant le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie de la Seine-Maritime (RDDECI 76),

Vu l'arrêté municipal n°206.18.04 en date du 26 mars 2018,

Vu les préconisations du SDIS,

Vu sa délibération n°206.19.35 en date du 9 décembre 2019,

A décidé, à l'unanimité,

- De retenir le devis de la société EAUX DE NORMANDIE d'un montant de 1 951,14 € HT pour le branchement au réseau d'eau potable de la réserve incendie rue du Château,
- De prévoir les crédits nécessaires à l'article 2156 du budget 2020,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Département et de l'Etat, et le fonds de concours de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

Questions diverses

Aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18h45.